



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/C.4/389
14 novembre 1958

ORIGINAL : FRANCAIS

Treizième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 13 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL DE TUTELLE

Déclaration faite par M. Ahmadou Ahidjo, Premier Ministre, Chef
du Gouvernement de l'Etat sous tutelle du Cameroun, parlant en tant
que membre de la délégation française, à la 800ème séance de la
Quatrième Commission, le 14 novembre 1958

Note : Conformément à la décision prise par la Quatrième Commission à sa
800ème séance, le texte de la déclaration suivante est distribué,
pour information, aux membres de la Commission.

Monsieur le Président,

Je m'étais efforcé, dans la déclaration que j'ai eu l'honneur d'effectuer il
y a quelques jours devant cette Assemblée, d'une part de retracer l'évolution
politique du Cameroun au cours de ces dernières années, d'autre part de vous donner
une vue exacte de la situation actuelle, des sentiments et des aspirations qui sont
présentement ceux de la majorité des Camerounais.

Je pense toutefois, après avoir pris connaissance des interventions d'un
certain nombre de délégations, qu'il est utile que je revienne sur quelques points
pour vous apporter des indications complémentaires.

Je ne crois pas, bien entendu, qu'il soit nécessaire de vous répéter ici des
informations qui peuvent être trouvées dans la documentation du Conseil de tutelle,
ni qui peuvent être plus utilement, parce que d'une façon plus longue et détaillée,
recueillies sur place par la Mission de visite dont le rôle premier est de rapporter
ce qu'elle a constaté.

Je vais donc, sur quelques problèmes importants, et qui ont retenu l'attention
des délégations, vous préciser mon sentiment. Je voudrais rappeler à ce propos que
je suis le Premier Ministre, chef d'un gouvernement de coalition issu d'une

58-27477

/...

assemblée démocratiquement élue et donc qu'il ne m'est pas possible d'engager l'avenir dans des domaines qui sont de la compétence parlementaire.

La question de l'amnistie a été fréquemment abordée. C'est là un mot que beaucoup brandissent, mais en lui conférant des significations bien divergentes. Je note tout d'abord qu'il existe déjà une loi d'amnistie votée par le Parlement français. Elle a du moins le mérite d'effacer les délits commis en 1955 et de permettre, à condition bien entendu qu'ils le désirent, à tous ceux qui ont quitté le Cameroun depuis plusieurs années de rentrer dans leur pays. Il n'y a pas de condition politique à l'attribution de cette amnistie, et je rappelle que chacun est libre de créer au Cameroun, s'il l'estime utile, une association ou un parti politique. Encore faut-il qu'il s'agisse là de partis démocratiques déterminés à se soucier des lois ainsi que des règles en usage dans les régimes où l'on veille à respecter l'opinion et la vie du voisin. Nous n'avons pas envie de voir se réinstaller chez nous, sous le couvert de la démocratie, des groupes de choc, des milices paramilitaires et une idéologie inhumaine.

Une amnistie de fait est également pratiquée actuellement au Cameroun. Les hommes qui se sont ralliés à la légalité ces derniers mois en Sanaga maritime n'ont pas été inquiétés, sauf quelques-uns d'entre eux qui devaient répondre de crimes odieux et qui ont été déférés normalement aux tribunaux; encore, la plus large indulgence a présidé à leur discrimination.

Les pouvoirs en matière de justice, et notamment celui d'accorder l'amnistie, reviendront le 1er janvier 1959, je l'ai indiqué déjà l'autre jour, au Parlement camerounais. Je suis sûr que seront étudiées alors, dans un esprit d'apaisement et de réconciliation, les dispositions d'une amnistie plus large. Je voudrais cependant souligner que l'amnistie, avant de passer dans les lois, doit se faire dans les coeurs, et que l'esprit de réconciliation ne saurait s'imposer de l'extérieur, mais résulter du ferme propos des intéressés.

Pour sa part, le Gouvernement camerounais fait chaque jour la preuve de sa tolérance et de son libéralisme.

Au sein de la représentation parlementaire, comme dans le pays, des partis et des organisations politiques qui soutiennent des opinions et des programmes opposés à notre action ou qui en divergent, tiennent des réunions, effectuent des

/...

déclarations, émettent des manifestes, publient des journaux dont le ton et les articles de violente critique ne seraient pas tolérés dans bien d'autres pays, font circuler des tracts dont ils envoient parfois copie ici même.

J'ai entendu, avec une vive surprise, évoquer l'éventualité de nouvelles élections.

Notre Assemblée a été élue librement au suffrage universel par près d'un million de votants pour un pays qui compte environ trois millions deux cent mille habitants; alors que, pour la première fois, les femmes étaient appelées à voter, nous avons connu un pourcentage inégalé jusqu'alors de participation, très élevé pour l'Afrique et supérieur à ceux que connaissent parfois de vieilles démocraties.

La campagne électorale avait porté tout entière sur le problème de l'évolution et de l'indépendance du Cameroun. Je l'ai d'ailleurs rappelé il y a quelques jours. Je ne vois donc pas la nécessité d'une nouvelle consultation destinée à dégager l'opinion du peuple camerounais sur son avenir.

La consultation des populations sur leur régime politique à l'issue de la tutelle a donc bien été déjà réalisée et l'Assemblée législative a fait connaître sans équivoque à l'Autorité administrante le choix des Camerounais par sa motion du 24 octobre.

Notre Assemblée a moins de deux ans d'âge. Lorsque nos frères du Cameroun britannique auront choisi de nous rejoindre, nous serons sans doute amenés d'un commun accord à renouveler notre représentation législative : nous n'allons pas tenir des élections chaque année, nous avons mieux à faire à achever la mise en place des structures d'une indépendance solide.

Quoi qu'il en soit, l'organisation éventuelle d'élections échappe déjà à la compétence de l'Autorité administrante et relève de l'appréciation camerounaise; alors que nous sommes à la veille de notre indépendance, nous estimons que nous sommes aptes à prendre, dans le domaine de notre vie politique intérieure, les initiatives que nous pourrions juger souhaitables.

Je viens d'aborder la question de la réunification et je crois répondre à un vœu exprimé par nombre de délégations en donnant avec une nouvelle précision notre sentiment à cet égard. Le Cameroun sous tutelle française sera indépendant le 1er janvier 1960; il est donc nécessaire que les Camerounais sous tutelle

/...

britannique soient consultés avant cette date pour savoir s'ils entendent nous rejoindre le jour de notre indépendance.

Alors, les uns et les autres également parvenus à l'émancipation, nous discuterons en toute liberté, sur un plan d'amitié et entre compatriotes, des problèmes pratiques et institutionnels posés par notre réunion.

Il ne m'appartient pas, je pense, de me prononcer sur le détail des opérations de consultation de nos frères du Cameroun britannique : la Mission de visite que vous avez envoyée est là-bas sur place pour s'informer des procédures qu'ils jugent les meilleures. Ce que nous voulons, c'est qu'ils soient effectivement consultés, et je dis à nouveau que nous attendons, les bras ouverts, qu'ils nous rejoignent au sein de notre indépendance.

Cette indépendance sera pleine et entière, comme celle des Etats qui siègent dans cette enceinte. Les pouvoirs en matière de diplomatie, de défense et de monnaie, que par le statut transitoire d'autonomie interne nous avons, comme nos amis togolais, confiés à la France, seront à compter du 1er janvier 1960, de la seule compétence du Gouvernement camerounais.

Les rapports que nous pourrions établir avec la France ou avec toute autre Puissance, et pour notre part nous désirons établir de tels rapports, se situeront sur le plan des relations internationales; ils seront librement discutés sur un plan d'égalité et revêtiront un caractère contractuel comme il en est d'usage dans les relations entre Etats.

Je n'avais pas la prétention, Monsieur le Président, dans cette nouvelle intervention, de convaincre les hommes qui, avant même que j'aie ouvert la bouche la première fois, m'avaient déjà donné tort. Mais je pense avoir apporté dans les domaines essentiels à tous les Etats Membres de cette Assemblée qui ont pour premier souci de conforter la proche indépendance d'un jeune Etat les indications et les précisions qu'ils pouvaient souhaiter.

J'aurais voulu, Monsieur le Président, pouvoir participer longuement et assidûment à vos débats. Mais vous n'ignorez pas que, pour venir ici, j'ai dû quitter la session de l'Assemblée qui délibère du statut qui nous régira jusqu'au jour de notre indépendance, le 1er janvier 1960. Vous n'ignorez pas également que la Mission de visite, la dernière émanation de l'Organisation internationale que nous soyons

/...

appelés à accueillir avant notre indépendance et qui, à ce titre, revêt pour nous une importance toute particulière, va arriver aujourd'hui dans la capitale du Cameroun et qu'il est nécessaire que j'aie la recevoir.

Je suis sûr que vous voudrez bien dans ces conditions excuser mon prochain départ et ce passage trop rapide que j'ai effectué dans cette maison, qui m'a à peine laissé le temps de m'initier à vos usages et à vos procédures.

Je suis certain cependant que, pour brève qu'elle ait été, la venue d'une délégation du Gouvernement camerounais parlant au nom du peuple du Cameroun, aura pu contribuer à dissiper des doutes ou à mettre fin à des mythes.

Je vous dis à nouveau la confiance que le peuple camerounais a placée en votre esprit d'équité et vos sentiments de bienveillance et je repars pour mon pays persuadé - les témoignages de sympathie que j'ai reçus ici en sont pour moi le meilleur gage - que les bonnes volontés s'uniront pour permettre notre entrée dans le concert des nations aussitôt après le jour de notre indépendance.

Je vous remercie, Monsieur le Président.
